

STAGE

Contemporain & Partnering

Dimanche
15 Octobre



avec
Marine Romano
Sandra Beaubatier

Professeures D.E., danseuses,
chorégraphes, directrices artistiques
des Studios Contigus (Marseille) et
de la Cie Chrysomèles.

Mettre en commun la technique de
chacun pour que deux deviennent
un ! Réorganiser les corps,
trouver des points d'équilibre,
chercher les bonnes prises pour
que l'harmonie des poids se
fasse en sécurité et confiance.

10h30-12h00 | 17€
Contemporain Inter dès 10 ans

12h30-14h30 | 20€
Partnering dès 12 ans

Deux cours 28€

2 ans minimum de danse requis
Inscription obligatoire

Z.A. La Burlière, 13530 Trets

atelierdanse13@gmail.com | 06 52 48 35 71 | atelierdanse.net

atelierdansetrets Atelier Danse Trets

ATELIER
Danse
DEPUIS 1998

ATELIER
Danse
DEPUIS 1998

Contemporain
Partnering
STAGE
Dim 15 Oct

Cours ouvert à tous ados, adultes dès 10 ans.

Un minimum de 2 années de pratique de la danse est requis.

INSCRIPTION

Pour être validée, l'inscription devra être accompagnée du règlement total et retournée au plus tard le **vendredi précédent**, au-delà, les inscriptions pourront se faire sur place dans la limite des places disponibles.

NOM : PRENOM :

Date de Naissance : / /

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel :

Mail :

10h30 - 12h : Contemporain Intermédiaire (dès 10 ans, ados, adultes) | 17€

12h30-14h30 : Partnering Work (dès 12 ans, ados, adultes) | 20€

Le stage complet 28€

TOTAL :

(Esp ou chèque à l'ordre de CHORE-ART)

PRISE EN CHARGE Conseil Général 13 (Carte Collégiens), Mairie de Trets (PASS LOISIRS pour maternelle, primaire et collège). Renseignez-vous !

REGLEMENT

Les inscriptions sont indispensables à la bonne organisation de l'évènement.

Les places sont limitées et seront acceptées au-delà de la date de clôture des inscriptions dans la limite des places disponibles.

L'association se réserve le droit d'annuler un cours si le quota minimum de 8 stagiaires n'est pas atteint (les chèques seront alors réexpédiés).

Les stagiaires s'engagent à respecter le règlement intérieur de l'association.

La responsabilité de l'association ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi par quelques personnes que ce soit, y compris les stagiaires et professeurs. Prévoir éventuellement une assurance personnelle durant le stage.